

## COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

12 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le douze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 06 septembre 2013

Présents : Messieurs GUILLAUME, RONGERE, PIREYRE, FUSTIER, ALEXANDRE, CONRAUX et Mesdames ROUSSET, CASSAGNE.

M. Sylvain LAMARTINE qui a donné procuration à M. François FUSTIER.

Mme Patricia TENNEREL qui a donné procuration à M. Nicolas ALEXANDRE

M. Michel BARTHELEMY qui a donné procuration à M. Eric PIREYRE

M. Julien REYNARD qui a donné procuration à M. Gérard GUILLAUME.

M. Max ZYCHLA qui a donné procuration à M. André RONGERE.

Absent : M. Mathieu CUZIN

Secrétaire de séance : Mme Michelle ROUSSET

Après lecture, le compte rendu de la séance du 05 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 1 – Budget 2013 : Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que pour financer des travaux supplémentaires de voirie et d'extension de réseau basse tension électrique, il y a lieu de procéder aux virements budgétaires : section de fonctionnement en section d'investissements suivants :

Budget Commune 2013

Travaux de voirie : + 24 500 €

Travaux d'extension de réseau : + 3000 €

Budget Assainissement 2013

Régularisation des dépenses imprévues : -666 €

### 2 - Ecole : rentrée scolaire, emprunts, subvention Leader, bilan des travaux et rythmes scolaires

Rentrée scolaire : Monsieur Fustier présente le bilan de cette rentrée scolaire : le regroupement pédagogique, accueille 110 élèves répartis comme suit : 51 sur les deux classes de Montmorin et 59 sur trois classes à Isserteaux. 38 enfants résident à Isserteaux et 72 à Montmorin.

Les tarifs pour l'année scolaire sont les suivants :

Cantine : 2,90 € le repas

Garderie : 1 € la demi-heure.

Rythmes scolaires :

Monsieur le Maire propose de désigner au sein du Conseil Municipal deux personnes chargées de travailler avec les enseignants, les parents d'élèves, les associations, le personnel scolaire... sur la mise en place, à la rentrée 2014 d'activités périscolaires dans le cadre de la semaine des quatre jours et demi.

Monsieur François FUSTIER et Madame Michelle ROUSSET seront les référents.

Emprunts : Pour cette opération, il convient de prévoir un financement par l'emprunt à hauteur de 500 000 €.

La Caisse des Dépôts a présenté une offre de prêt au taux du livret A + 1% pour 250 000 €. Les négociations sont en cours auprès des autres banques pour le complément.

Le Conseil Municipal, après quelques demandes de précisions,

donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour négocier et contracter ces emprunts à hauteur de 500 000 €.

Subvention Leader : Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Parc Livradois Forez une subvention Leader d'environ 20.000€ pour compléter le financement des dépenses de maîtrise d'œuvre.

Bilan des travaux : Le planning des travaux est à ce jour parfaitement respecté. La plateforme est réalisée, l'installation du chantier se termine et les travaux de fouille commencent la semaine prochaine.

### 3 – Personnel communal

Monsieur le Maire propose, compte tenu de la charge de travail toujours croissante, d'augmenter les heures du poste d'agent technique de 30 heures 30 à 35 heures. Le Conseil Municipal, après quelques observations procède au vote : neuf voix pour et quatre abstentions. Vu la majorité obtenue Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux démarches administratives et à signer les documents relatifs à cette augmentation d'heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### 4 – Assainissement collectif : Redevance – majoration pour non raccordement au réseau

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, selon le Code de la Santé Publique, lors de la construction d'un réseau public de collecte, les propriétaires équipés d'une installation d'assainissement non collective, ont l'obligation de se raccorder dans les deux ans au réseau collectif nouvellement créé. A ce jour, pour quelques cas, il est constaté le non-respect de cette règle malgré un courrier d'information envoyé en 2005.

Le Conseil Municipal, en vertu de l'article L 1331-8 du Code de la Santé Publique, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'astreindre les propriétaires récalcitrants au paiement du montant de la redevance qu'ils auraient payée majorée de 100 %.

### 5 – Contrat d'assurance « risques statutaires »

Le Contrat d'assurance « risques statutaires », négocié par le Centre de Gestion, arrive à échéance. Ce contrat permet la prise en charge des salaires et charges patronales lors des arrêts de travail des agents affiliés à la CNRACL. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le nouveau contrat aux conditions suivantes : taux de 8,42 % avec franchise de 10 jours pour les arrêts maladie ordinaire.

### 6 – EPF-Smaf : nouvelles adhésions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les nouvelles adhésions suivantes : Besse, Ternant-Les-Eaux, Saint-Léon, Le Vigeon, Beauzac, Allègre, Lieutades et la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier.

### 7 – Questions diverses

Formation à l'utilisation du défibrillateur : une **formation à l'utilisation du défibrillateur** installé à la **salle des fêtes** est prévue le **Mardi 01 octobre 2013** à 18 heures sur le site. Une participation massive est souhaitée.

Bilan du chantier « Jeunesse et Reconstruction » :

Mme Rousset donne un bilan de ce chantier qui s'est déroulé sur 15 jours. Les travaux prévus ont été parfaitement réalisés et il convient maintenant de penser à l'entretien de ces sites.

Photos de Montmorin : Monsieur Roland Avard, habitant de Montmorin, a réalisé, encadré et offert à notre commune trois magnifiques photos paysagères de Montmorin. Elles ont été installées dans la salle du Conseil Municipal. Nous le remercions vivement pour ce don.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.